

Questions orales

M. Murphy: Je suppose que le ministre a trouvé un moyen de ne pas dire pourquoi il a menti à la Chambre, intentionnellement ou non, la semaine dernière.

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: A l'ordre. Le député a employé une expression antiparlementaire. Je lui demande de se rétracter.

M. Murphy: Monsieur le Président, je retire ce que j'ai dit. De toute évidence, la réponse ne correspond pas tout à fait à la vérité, peu importe la raison.

L'ARTICLE SELON LEQUEL LES FEMMES ENCEINTES COURRONT PLUS DE RISQUES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, puisque, d'après le *Citizen* d'hier, un haut fonctionnaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique a reconnu que les femmes enceintes courent plus de risques d'après les nouveaux règlements présentés, le ministre ne croit-il pas que la tenue d'audiences publiques sert non seulement les intérêts des travailleurs mais aussi ceux du public; il ne faut pas des audiences à huis clos mais des audiences auxquelles le public puisse assister et sur lesquelles les médias puissent faire un reportage? Ne faudrait-il pas tenir de telles audiences?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la Commission donne l'occasion de comparaître à tous ceux qui le souhaitent et je crois que je peux difficilement lui demander davantage. Si le député veut comparaître, je veillerai à ce que la Commission l'écoute. S'il veut se faire accompagner de journalistes, il le pourra.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR DE PRÉSUMÉES INFRACTIONS COMMISES DANS L'EXÉCUTION DE CONTRATS MILITAIRES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je veux parler de l'enquête de la GRC sur de présumées infractions commises par des employés du ministère de la Défense nationale, qui auraient accepté de l'argent ou d'autres faveurs pour fermer les yeux sur des défauts de fabrication dans du matériel vendu par la firme Levy Auto Parts, de Toronto, dans le cadre de divers contrats militaires. Le ministre peut-il dire quand la GRC aura terminé cette enquête?

Peut-il aussi préciser comment la GRC a eu connaissance de ces infractions présumées? Peut-il confirmer que c'est en fait le FBI des États-Unis qui a découvert l'existence possible de cette prévarication commise au Canada et qui en aurait informé la GRC et ensuite le ministère de la Défense nationale?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne répondrai à aucune de ces questions. Je signale au député qu'il ne devrait même pas les poser. Je lui rappelle, ainsi qu'à tous les députés, qu'en posant ainsi des questions et en faisant des déclarations sous la protection et l'immunité dont il jouit à la Chambre, il peut empêcher le déroulement d'un procès équitable, dans l'éventualité où des accusations seraient portées à la suite de cette enquête. Je l'exhorte, lui et tous les députés, à tenir compte de ce facteur lorsqu'ils posent des questions à la Chambre.

M. Andre: Je crois que le ministre devrait écouter la question avant de porter un jugement sur la possibilité d'un préjudice dans une affaire judiciaire.

LA VENTE DE PIÈCES DE BLINDÉS À L'AFRIQUE DU SUD

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, en 1981, cette firme a été accusée par un ancien employé d'enfreindre la loi canadienne en vendant des pièces de blindés à l'Afrique du Sud, contrevenant ainsi à l'entente que nous avons conclue dans le cadre de l'OTAN. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la GRC a fait enquête sur cette accusation et si l'on a blanchi cette entreprise de tout blâme, lui permettant ainsi de poursuivre l'exécution de ces contrats militaires qui auraient donné lieu à des infractions?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de demander à la police de me faire rapport sur des enquêtes en cours. Le député me demande de m'informer au sujet d'une affaire, de vérifier si l'enquête est bien conduite et si elle porte sur toutes les accusations qui méritent d'être éclaircies. Je prends note des instances du député et je prendrai une décision quant à ce qu'il convient de faire à ce sujet.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HARBOURFRONT À TORONTO—LE CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ RAMPART ENTERPRISES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Pourrait-il expliquer à la Chambre le grenouillage inhabituel qui s'est passé entre son ministère, Harbourfront Corporation et Rampart Enterprises à propos du projet d'aménagement Harbourfront à Toronto?

Le ministère des Travaux publics a payé 9.4 millions de dollars pour exproprier le terrain qu'il a ensuite cédé à Harbourfront Corporation pour la somme de \$1. Rampart Enterprises s'est engagée à construire des condominiums au-dessus d'un entrepôt rénové que la Couronne devra maintenant entretenir à perpétuité, ainsi que les terrains adjacents.